



**Direction générale de
l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires**

Affaires vétérinaires

Chemin du Marquisat 1
CH – 1025 St-Sulpice

**ANNONCE D'ACTIVITE DANS LE CANTON DE
VAUD PENDANT 90 JOURS AU PLUS PAR
ANNEE CIVILE**

**Médecin-vétérinaire autorisé à pratiquer à
titre indépendant dans un autre canton**

en application de l'art. 35, al. 2, de la loi fédérale sur
les professions médicales universitaires du 23 juin
2006

Nom Prénom

Adresse privée, rue et no

No postal et Canton Localité

Date de naissance Sexe

Nationalité

Permis de séjour (catégorie et date
d'échéance)

Tél. privé Tél. prof.

Nom du Cabinet

Adresse du Cabinet

Adresse e-mail

Joindre au présent formulaire :

- attestation de bonne conduite du(es) canton(s) dans le(s)quel(s) le vétérinaire est autorisé à pratiquer
- copie d'une pièce d'identité avec photo visible, respectivement du permis de séjour
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant le territoire vaudois

Lieu et date :

Signature :

.....

**Demande à envoyer à la
DGAV - Affaires vétérinaires- Exercice de la médecine vétérinaire
Chemin du Marquisat 1 – 1025 St-Sulpice**